



Famille - Devoirs enfants vis à vis des parents

Par Visiteur

Le sujet est mes parent surtout ma mère qui a 65 ans et un probleme avec l'argent très grave elle fait des dettes chez les commerçants ,vols dans les magasins et tout les mois a découvert .Il y a six ans déjà elle avait fait un tas de crédit cetelem etc...sa banque a fait un crédit globale mais a hypothèque leur maison cette emprunt est fini en décembre mais l'hypothèque cours un an enfin je crois.Bref quelle recours ai-je le droit pour le venir en aide sachant que nous somme 5 enfants ? la loi a t elle le droit de nous demande de renflouer leur dettes?

Par Visiteur

Bonjour.

Si votre mère a des problèmes financiers, vous pouvez être tenu (chacun des enfants) à lui verser une pension alimentaire.

Mais en aucun cas, on ne peut vous demander le remboursement de ses dettes.

En revanche, je vous conseille d'envisager une mesure de tutelle ou de curatelle à l'égard de votre mère. Cela l'aiderait et lui éviterait de multiplier les crédits.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez surtout pas.

Je me tiens à votre disposition.

Cordialement.